

SAFT GROUPE S.A.
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 18 963 365 euros
Siège social : 12, rue Sadi Carnot, 93170 Bagnolet
481 480 465 R.C.S. Bobigny

**RAPPORT COMPLÉMENTAIRE
DU DIRECTOIRE
(ARTICLE R. 225-116 DU CODE DE COMMERCE)**

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire a été conduit à mettre en œuvre la délégation de compétence consentie par la dixième résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 3 juin 2009, afin de réaliser une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. Cette opération a fait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 4 novembre 2009 sous le numéro 09-317 (le « **Prospectus** »), dont le résumé, qui reprend les principales modalités de l'opération, est joint en annexe au présent rapport.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous avons rédigé un rapport complémentaire afin de vous rendre compte des modalités de mise en œuvre de cette opération.

1 Modalités de l'opération

1.1 Assemblée générale mixte des actionnaires du 3 juin 2009

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 3 juin 2009, en sa dixième résolution, a délégué au Directoire, pour une durée de 26 mois, la compétence nécessaire à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il apprécierait, en France ou à l'étranger, à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions de la Société, dans la limite d'un plafond de 9,5 millions d'euros de nominal, étant précisé que ce montant s'imputerait sur le plafond nominal global de 9,5 millions d'euros prévu pour les augmentations de capital à la douzième résolution de ladite assemblée.

1.2 Conseil de Surveillance du 29 octobre 2009

Le Conseil de Surveillance du 29 octobre 2009 a, en application des dispositions de l'article 17 des statuts de la Société, autorisé le Directoire, conformément à la délégation de compétence reçue aux termes de la dixième résolution adoptée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société réunie le 3 juin 2009, à augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription, dans les proportions et aux époques qu'il apprécierait, en France ou à l'étranger, en euros, par l'émission d'actions ordinaires nouvelles d'un montant maximal ne pouvant excéder 121 millions d'euros, prime d'émission incluse, dans la limite de 6,5 millions d'actions, soit un montant nominal maximal de 6,5 millions d'euros.

1.3 Directoire du 4 novembre 2009

En vertu de la délégation de l'assemblée générale susvisée et conformément à l'autorisation du Conseil de Surveillance en date du 29 octobre 2009, le Directoire a décidé, dans sa séance du 4 novembre 2009, de procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant nominal de 5 689 008 euros par émission de

5 689 008 actions nouvelles d'un euro de nominal chacune. Le montant de l'augmentation de capital est susceptible d'être porté à 5 733 538 euros par émission de 44 530 actions nouvelles supplémentaires, en cas d'exercice en totalité des options de souscription d'actions dont la période d'exercice est en cours.

Le prix d'émission ayant été fixé à 21 euros, le produit brut de l'émission (prime d'émission incluse) s'élève à 119 469 168 euros, susceptible d'être porté à un maximum de 120 404 298 euros en cas d'exercice en totalité des options de souscription dont la période d'exercice est en cours.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L. 225-134 du Code de commerce et aux termes de la dixième résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 3 juin 2009 et de la décision du directoire susvisée, si les souscriptions tant à titre irréductible que réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le directoire pourrait, soit limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues, soit répartir librement tout ou partie des titres non souscrits, soit les offrir au public.

2 Description de l'incidence de l'émission proposée sur la quote-part des capitaux propres et sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital

2.1 Incidence sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe par action

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés part du Groupe au 30 juin 2009 - tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 30 juin 2009 - et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 2 novembre 2009 après déduction des actions auto-détenues) serait la suivante :

	Quote-part des capitaux propres ⁽³⁾ (en euros)	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	8,78	9,80
Après émission de 5 689 008 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	11,42	12,08
Après émission de 5 733 538 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ⁽²⁾	11,43	12,02

(1) En cas d'exercice de la totalité des options de souscription d'actions exerçables ou non.

(2) En cas d'exercice au plus tard le 13 novembre 2009, 23h59, de la totalité des options de souscription d'actions attribuées au titre du plan du 29 juin 2005.

(3) Retraités (i) du versement du dividende intervenu en juillet 2009, (ii) des levées d'options intervenues en septembre et octobre 2009 et (iii) des cessions d'actions autodétenues.

2.2 Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 2 novembre 2009) serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1 %	0,94%
Après émission de 5 689 008 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,77%	0,73%
Après émission de 5 733 538 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ⁽²⁾	0,76%	0,73%

(1) En cas d'exercice de la totalité des options de souscription d'actions exerçables ou non.

(2) En cas d'exercice au plus tard le 13 novembre 2009, 23h59, de la totalité des options de souscription d'actions attribuées au titre du plan du 29 juin 2005.

2.3 Incidence sur la situation des titulaires d'options de souscription

La faculté d'exercice de toutes les options de souscription d'actions attribuées par la Société a été suspendue à compter du 14 novembre 2009 jusqu'au 4 décembre 2009 inclus, conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux stipulations du règlement des plans d'options. Cette suspension a fait l'objet d'une publication au Bulletin des Annonces légales obligatoires (BALO) du 6 novembre 2009 de la notice prévue par l'article R.225-133 du Code de commerce et a pris effet le 14 novembre 2009.

Les droits des bénéficiaires d'options de souscription d'actions attribuées dans le cadre du plan du 29 juin 2005 qui n'ont pas exercé leurs options avant 23h59 le 13 novembre 2009 et des plans des 27 novembre 2006, 22 janvier 2008, 5 novembre 2008 et 23 mars 2009, seront préservés conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux stipulations des règlements des plans d'options.

3 Incidence de l'émission des actions sur la valeur boursière de l'action Saft Groupe S.A.

L'incidence théorique sur la valeur boursière de l'action Saft Groupe S.A., soit 37,31 euros (moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse précédant le 4 novembre 2009), de l'émission des actions nouvelles serait la suivante :

Calcul Base non diluée	
Nombre d'actions avant l'augmentation de capital (sur une base non diluée)	18 963 365
Valeur boursière de l'action Saft Groupe S.A. (moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse)	37,31 euros

<i>précédant le 4 novembre 2009)</i>	
Valeur boursière de la société Saft Groupe S.A. avant augmentation de capital	645,9 millions d'euros
Nombre d'actions nouvelles provenant de l'augmentation de capital ⁽¹⁾	5 733 538
Prix d'émission des actions nouvelles	21,00 euros
Produit net estimé de l'augmentation de capital	115,8 millions d'euros
Valeur boursière théorique de la société Saft Groupe S.A. après augmentation de capital	761,7 millions d'euros
Nombre d'actions total après augmentation de capital ⁽¹⁾	24 696 903
Valeur boursière théorique de l'action Saft Groupe S.A. après augmentation de capital	30,84 euros
Variation (par rapport à la valeur boursière de l'action Saft Groupe S.A. avant augmentation de capital)	(9,4)%

⁽¹⁾ En cas d'exercice de la totalité des options de souscription d'actions attribuées au titre du plan du 29 juin 2005.

Calcul Base diluée	
Nombre d'actions avant l'augmentation de capital (sur une base diluée)	18 963 365
Valeur boursière de l'action Saft Groupe S.A. <i>(moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse précédant le 4 novembre 2009)</i>	37,31 euros
Valeur boursière de la société Saft Groupe S.A. avant dilution et augmentation de capital	645,9 millions d'euros
Nombre d'actions supplémentaires lié aux options de souscription d'actions ⁽¹⁾	1 305 936
Capitalisation boursière supplémentaire liée aux options de souscription ⁽¹⁾	32,0 millions d'euros
Valeur boursière théorique de la société Saft Groupe S.A. après dilution et avant augmentation de capital	677,9 millions d'euros
Nombre d'actions total après dilution et avant augmentation de capital	20 269 301
Nombre d'actions nouvelles provenant de l'augmentation de capital ⁽²⁾	5 733 538
Prix d'émission des actions nouvelles	21,00 euros
Produit net estimé de l'augmentation de capital	115,8 millions d'euros
Valeur boursière théorique de la société Saft Groupe S.A. après dilution et après augmentation de capital	793,7 millions d'euros
Nombre d'actions total après dilution et après augmentation de capital	26 002 839
Valeur boursière théorique de l'action Saft Groupe S.A. après	30,52 euros

dilution et augmentation de capital	
Variation (par rapport à la valeur boursière de l'action Saft Groupe S.A. après dilution et avant augmentation de capital)	(8,7)%

(1) En cas d'exercice de la totalité des options de souscription d'actions, exerçables ou non.

(2) En cas d'exercice de la totalité des options de souscription d'actions attribuées au titre du plan du 29 juin 2005.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, le présent rapport complémentaire est tenu à la disposition des actionnaires au siège social de la Société et sera porté directement à la connaissance des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Le Directoire

ANNEXE
RÉSUMÉ du PROSPECTUS

Visa n° 09-317 en date du 4 novembre 2009 de l'AMF

Avertissement au lecteur

Ce résumé doit être lu comme une introduction au prospectus. Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du prospectus.

A. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

Dénomination sociale : Saft Groupe S.A. (« **Saft** »)

Secteur d'activité et nationalité : Société anonyme de droit français à directoire et conseil de surveillance

Classification sectorielle ICB : 2733, composants et équipements électriques.

Aperçu des activités

Saft est le premier concepteur, développeur et producteur mondial de batteries de haute technologie pour les applications de l'industrie de la défense. Il estime également être :

- le premier fabricant mondial de batteries à base de nickel pour les applications à usage industriel dans le domaine du transport, aérien et ferroviaire, des applications stationnaires (alimentation d'énergie de secours) et de l'éclairage de sécurité ;
- le premier fabricant mondial de batteries au lithium primaire pour l'industrie de l'électronique et de la défense ; et
- le premier fabricant mondial de batteries lithium-ion pour les satellites commerciaux.

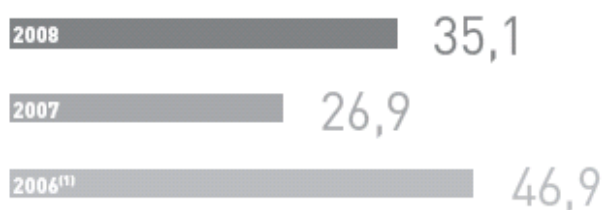
Le Groupe estime enfin être bien positionné sur les nouveaux marchés des batteries au lithium-ion pour le stockage des énergies renouvelables et les véhicules propres, ce dernier marché étant couvert par la co-entreprise créée par Saft en 2006 avec la société Johnson Controls Inc.

Avec près de 4 000 personnes à travers le monde, Saft est présent dans 18 pays. Le Groupe a 15 sites de production et dispose d'un grand réseau commercial lui permettant d'être au plus près de ses clients.

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)



Résultats après impôt (en millions d'euros)



(1) Hors éléments non récurrents détaillés en note 3 page 8.

EBITDA (en millions d'euros)



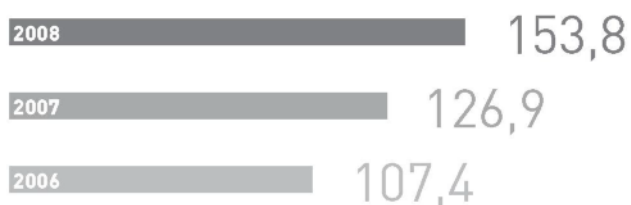
L'EBITDA (excédent brut d'exploitation) se définit comme le résultat opérationnel avant amortissements, frais de restructuration et autres produits et charges opérationnels ;

EBIT (en millions d'euros)



L'EBIT (résultat opérationnel) se définit comme le résultat opérationnel avant frais de restructuration et autres produits et charges opérationnels.

Capitaux propres consolidés (en millions d'euros)

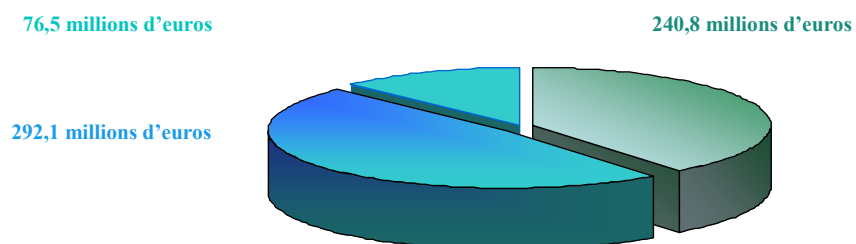


Dettes financières nettes (en millions d'euros)



Les dettes financières nettes se définissent comme les emprunts minorés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Chiffre d'affaires 2008 par activité



Informations financières sélectionnées

Données semestrielles

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2009	Semestre clos le 30 juin 2008	Variations 2009/2008 en %	Semestre clos le 30 juin 2007 Retraité ⁴	Variations 2008/2007 en %
Chiffre d'affaires	287,4	306,4	(6,2)%	302,1	1,4%
Marge brute	82,6	85,6	(3,5)%	81,8	4,6%
Marge brute en %	28,70%	27,9%		27,1%	
EBITDA ¹	51,5	54,8	(6,0)%	51,5	6,4%
Marge EBITDA en %	17,90%	17,9%		17,0%	
EBIT ²	35,7	40,6	(12,1)%	37,4	8,6%
Marge opérationnelle en %	12,4%	13,3%		12,4%	
Résultat avant impôt	27,4	27,9	(1,8)%	22,3	25,1%

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2009	Semestre clos le 30 juin 2008	Variations 2009/2008 en %	Semestre clos le 30 juin 2007 Retraité ⁴	Variations 2008/2007 en %
Résultat après impôt	21,6	22,5	(4,0)%	15,8	42,4%
Résultat par action (euros par action) ³	1,14	1,20	(5,0)%	0,85	41,9%

¹ L'EBITDA (excédent brut d'exploitation) est défini comme le résultat opérationnel avant amortissements, frais de restructuration et autres produits et charges opérationnels. Voir la note 4 ci-dessous s'agissant des retraitements faits au titre du premier semestre 2007.

² L'EBIT (résultat opérationnel) est défini comme le résultat opérationnel avant frais de restructuration et autres produits et charges opérationnels. Voir la note 4 ci-dessous s'agissant des retraitements faits au titre du premier semestre 2007. Voir la note 4 ci-dessous s'agissant des retraitements faits au titre du premier semestre 2007.

³ Le résultat par action a été retraits afin de tenir compte du dividende 2008 payé en actions. Le résultat par action 2008 non retraits s'élève à 1,22 euro.

⁴ L'EBITDA et l'EBIT présentés au titre du premier semestre 2007 incorporent un produit de 1,1 million d'euros au titre des crédits d'impôts recherche. Jusqu'au 31 décembre 2007, ce produit était comptabilisé au poste « Autres produits et charges opérationnels » et n'était donc pas inclus dans les soldes ci-avant mentionnés. Le crédit d'impôt recherche s'est élevé à 2,8 millions d'euros au premier semestre 2008 et 2,9 millions d'euros au 1^{er} semestre 2009.

Données annuelles

Informations financières sélectionnées (en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre			Exercice clos le 31 décembre 2007	Exercice clos le 31 décembre 2006	
	2008 Publié	2007 Retraité ⁴	% de variation	Publié	Retraité ⁴ et hors éléments non récurrents	Publié
Chiffre d'affaires	609,4	600,5	1,5 %	600,5	560,2	560,2
Marge brute	171,8	156,7	9,6 %	156,7	164,5	164,5
Marge brute (%)	28,2 %	26,1 %		26,1 %	29,4 %	29,4 %
EBITDA ¹	110,1	98,0	12,3 %	96,1	101,6	99,3
EBITDA (%)	18,1 %	16,3 %		16,0 %	18,1 %	17,7 %
EBIT ²	80,8	70,3	14,9 %	68,4	75,8	73,5
EBIT (%)	13,2 %	11,7 %		11,4 %	13,5 %	13,1 %
Résultat opérationnel ³	80,7	69,1	16,8 %	69,1	70,0	84,9
Résultat avant impôts ³	41,9	38,2	9,7 %	38,2	53,9	68,8
Résultat net ³	35,1	26,9	30,5 %	26,9	37,5	46,9
Résultat par action (euros par action)	1,90	1,46	30,1 %	1,46	2,05	2,54

¹ L'EBITDA (excédent brut d'exploitation) est défini comme le résultat opérationnel avant amortissements, frais de restructuration et autres produits et charges opérationnels. Voir la note 4 ci-dessous s'agissant des retraitements faits au titre des exercices 2006 et 2007.

² L'EBIT (résultat opérationnel) est défini comme le résultat opérationnel avant frais de restructuration et autres produits et charges opérationnels. Voir la note 4 ci-dessous s'agissant des retraitements faits au titre des exercices 2006 et 2007.

³ Les données 2006 présentées hors éléments exceptionnels excluent du résultat opérationnel et du résultat avant impôts un gain non récurrent de 14,9 millions d'euros sur la création de Johnson Controls-Saft et excluent du résultat net le gain non récurrent de 14,9 millions d'euros sur la création de Johnson Controls-Saft et la charge d'impôt correspondante de 5,9 millions d'euros.

⁴ L'EBITDA et l'EBIT présentés au titre des exercices 2006 et 2007 incorporent respectivement un produit de 2,3 millions et 1,9 million d'euros au titre des crédits d'impôt recherche. Jusqu'au 31 décembre 2007, ces produits étaient comptabilisés au poste « Autres produits et charges opérationnels » et n'étaient donc pas inclus dans les soldes ci-dessus mentionnés.

Ce changement de comptabilisation est explicité dans la note annexe 2 aux comptes consolidés de l'exercice 2008. Le crédit d'impôt recherche s'est élevé à 5,8 millions d'euros en 2008.

Tableau synthétique des capitaux propres¹ et de l'endettement

(en millions d'euros)	30 septembre 2009 (non audité)
1. Capitaux propres et endettement	
Dettes Courantes	
Cautionnées	-
Garanties	-
Non garanties et non cautionnées	2,2
Total	2,2
Dettes non-courantes	
Cautionnées	-
Garanties	-
Non garanties et non cautionnées	309,5
Total	309,5
Capitaux propres part du Groupe	
Capital	18,9
Réserve légale	2,1
Autres réserves	135,8
Total	156,8
2. Endettement financier net	
A – Trésorerie et trésorerie bloquée	61,2
B – Équivalents de trésorerie	1,4
C - Titres de placement	-
D - Liquidités (A+B+C)	62,6
E - Créances financières à court terme	-
F - Dettes bancaires à court terme	-
G - Part à moins d'un an des dettes à moyen et long termes	2,0
H - Autres dettes financières à court terme	0,2
I - Dettes financières courantes à court terme (F+G+H)	2,2
J - Endettement financier net à court terme (I-E-D)	(60,4)
K - Emprunts bancaires à plus d'un an	307,5
L - Obligations émises	-
M - Autres dettes financières à plus d'un an	2,0

¹ (hors résultat, report à nouveau et intérêts minoritaires)

(en millions d'euros)	30 septembre 2009 (non audité)
N - Endettement financier net à moyen et long termes (K+L+M)	309,5
O - Endettement financier net (J+N)	249,1

Résumé des principaux facteurs de risque propres à la Société et à son activité

Avant de prendre leur décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques détaillés aux pages 64 à 70 et 107 à 112 du Document de Référence 2008 et en section 2 de son actualisation, et notamment les facteurs de risques suivants :

- risques liés aux activités commerciales et à la stratégie du Groupe, notamment ceux liés aux développements technologiques, à la concurrence, à sa dépendance à l'égard de certains clients stratégiques et de ses dirigeants et autres salariés, à la qualité des produits, aux éventuels désaccords entre la Société et ses partenaires dans les joint-ventures (Johnson Controls - Saft, ASB) et à ses engagements vis-à-vis de l'Etat français ;
- risques liés à l'industrie dans laquelle opère le Groupe, notamment ceux liés aux prix des matières premières, à la nature cyclique de l'industrie et aux événements géopolitiques, au niveau des dépenses publiques, à la transformation des forces armées et à l'environnement réglementaire ;
- risques liés aux projets industriels de construction des unités de fabrication d'éléments et batteries au lithium-ion aux États-Unis (notamment mise à disposition des subventions et retards dans la mise en œuvre), au développement des technologies lithium-ion et au développement des nouveaux marchés pour lesquels Saft réalise les projets susvisés ;
- risques de marché et de financement (risque sur le capital, risques de change, risque crédit et de contrepartie, risques de liquidité et de taux d'intérêt, risques sur actions, risques de fluctuation du cours des matières premières) ; et
- risques juridiques et environnementaux, notamment risques réglementaires et fiscaux.

Évolution récente de la situation financière et perspectives

Le chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre s'est élevé à 123,2 millions d'euros², en baisse de 11,9% à taux de change courants et de 13,2% à taux de change constants par rapport au 3^{ème} trimestre 2008. Le chiffre d'affaires cumulé au 30 septembre 2009 s'est élevé à 410,6 millions d'euros², en baisse de 8,0% à taux de change courants et de 10,9% à taux de change constants par rapport à l'exercice précédent.

Le Groupe confirme sa prévision de chiffre d'affaires pour 2009, d'une baisse de (7) à (10)% à taux de change constants, et précise que compte tenu des ventes réalisées au cours des neuf premiers mois de l'exercice et de sa visibilité sur la fin de cet exercice, la réduction du chiffre d'affaires pour l'exercice 2009 devrait se situer dans la partie la moins favorable de la fourchette d'estimation. Le Groupe confirme également sa prévision d'une marge d'EBITDA pour 2009 égale ou supérieure à 18% du chiffre d'affaires (hors impact du projet d'investissement de Jacksonville, estimé à 1,5 million de dollars au 4^{ème} trimestre 2009).

² Données chiffrées non auditées.

B. INFORMATIONS CONCERNANT L'OPÉRATION

Raison et utilisation du produit de l'émission	<p>La présente augmentation de capital a pour objet, à titre principal, de financer les deux projets industriels du Groupe dans la production de batteries lithium-ion aux Etats-Unis et également, à titre secondaire, de renforcer sa flexibilité financière.</p> <p>Les fonds issus de l'augmentation de capital permettront de financer intégralement la partie du coût des projets susvisés non subventionnée par le Département de l'Energie (DOE) des Etats-Unis (soit un montant estimé de 104,5 millions de dollars pour l'usine de Jacksonville et de 73,5 millions de dollars au titre de la quote-part de Saft pour l'usine de Holland).</p>
Nombre d'actions nouvelles à émettre	5 689 008 actions, susceptible d'être porté à un maximum de 5 733 538 actions.
Prix de souscription des actions nouvelles	21 euros par action.
Produit brut de l'émission	119 469 168 euros susceptible d'être porté à un maximum de 120 404 298 euros
Produit net estimé de l'émission	Environ 114,9 millions d'euros susceptible d'être porté à un maximum d'environ 115,8 millions euros.
Jouissance des actions nouvelles	1 ^{er} janvier 2009.
Droit préférentiel de souscription	<p>La souscription des actions nouvelles sera réservée, par préférence :</p> <ul style="list-style-type: none">- aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 6 novembre 2009 ainsi qu'aux porteurs d'actions résultant de l'exercice au plus tard le 13 novembre 2009, 23h59, d'options de souscription d'actions susceptibles d'être exercées, ou- aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription. <p>Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire :</p> <ul style="list-style-type: none">- à titre irréductible à raison de 3 actions nouvelles pour 10 actions existantes possédées (10 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire 3 actions nouvelles au prix de 21 euros par action) ;- et, à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible.
Valeur théorique du droit	3,01 euros, sur la base du cours de clôture de l'action Saft le 3 novembre 2009. Le prix de souscription fait donc

préférentiel de souscription	ressortir une décote de 38,3% par rapport au cours de clôture de l'action Saft (et de 32,4% par rapport au cours de clôture de l'action ex-droit), le 3 novembre 2009.
Cotation des actions nouvelles	Sur Euronext Paris, dès leur émission prévue le 2 décembre 2009, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0010208165).
Intention de souscription des principaux actionnaires	<p>La Société n'a pas connaissance d'intention de souscription à l'opération de ses principaux actionnaires.</p> <p>M. John Searle, Président du Directoire, Mme Elizabeth Ledger, M. Bruno Dathis et M. Xavier Delacroix, membres du Directoire, qui détiennent, à la date du Prospectus, 1,68% du capital et des droits de vote de la Société, ont fait part de leur intention, au minimum, de souscrire à l'augmentation de capital, à titre irréductible, à hauteur du produit de cession d'une partie de leurs droits préférentiels de souscription, de façon que, pour eux, cette opération soit financièrement blanche.</p>
Garantie	Un contrat de garantie (ne constituant pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce) relatif aux actions nouvelles sera conclu le 4 novembre 2009 entre la Société et CALYON, Goldman Sachs International et Société Générale en tant que Chefs de File et Teneurs de Livre Associés (ensemble, les « Établissements Garants »). Ce contrat de garantie pourra être résilié par les Établissements Garants jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison, dans certaines circonstances. En cas de résiliation par les Etablissements Garants et si l'opération n'était pas souscrite aux trois quarts, elle serait annulée.
Engagement d'abstention / de conservation	Engagement de la Société à compter de la date de signature du contrat de garantie et pendant une période de 180 jours à compter de la date de règlement-livraison, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Résumé des principaux facteurs de risque de marché liés à l'opération pouvant influencer sensiblement sur les valeurs mobilières offertes

- Le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité.
- Les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital social de la Société diluée.
- Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription.
- La volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement.

- Des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché, pendant la période de souscription s'agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la période de souscription s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur les prix de marché de l'action de la Société ou des droits préférentiels de souscription.
- En cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur.
- Le contrat de garantie conclu avec les Établissements Garants pourrait être résilié. En conséquence, les investisseurs qui auraient acquis des droits préférentiels de souscription pourraient réaliser une perte égale au prix d'acquisition de ces droits.

C. DILUTION ET RÉPARTITION DU CAPITAL

A la date du Prospectus, le capital social de la Société s'élève à 18 963 365 euros divisé en 18 963 365 actions d'une valeur nominale d'un euro chacune.

Au 30 septembre 2009, à la connaissance de la Société, la répartition du capital était la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	Capital (en %)	Droits de vote (en %)
Pictet Assets Management	993 634	993 634	5,27 %	5,27 %
Fidelity Investments	949 328	949 328	5,03 %	5,04 %
Taube, Hodson, Stonex Partners	934 506	934 506	4,95 %	4,96 %
Fortis Investment Management	932 494	932 494	4,94 %	4,95 %
Schroders	904 475	904 475	4,79 %	4,80 %
Oppenheimer Funds Inc.	900 000	900 000	4,77 %	4,78 %
Dirigeants et personnel	674 984	674 984	3,58 %	3,58 %
Public	12 551 528	12 551 528	66,52 %	66,62 %
Titres d'auto contrôle	27 716	0	0,15 %	0,00 %
Total	18 868 665	18 840 949	100,0 %	100,0 %

Dilution

Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés part du Groupe au 30 juin 2009 - tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 30 juin 2009 - et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 2 novembre 2009 après déduction des actions auto-détenues) serait la suivante :

	Quote-part des capitaux propres ⁽³⁾ (en euros)	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	8,78	9,80
Après émission de 5 689 008 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	11,42	12,08
Après émission de 5 733 538 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ⁽²⁾	11,53	12,02

⁽¹⁾ En cas d'exercice de la totalité des options de souscription d'actions exerçables ou non.

⁽²⁾ En cas d'exercice au plus tard le 13 novembre 2009, 23h59, de la totalité des options de souscription d'actions attribuées au titre du plan du 29 juin 2005.

⁽³⁾ Retraités (i) du versement du dividende intervenu en juillet 2009, (ii) des levées d'options intervenues en septembre et octobre 2009 et (iii) des cessions d'actions autodétenues.

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date du Prospectus) serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1 %	0,94%
Après émission de 5 689 008 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,77%	0,73%
Après émission de 5 733 538 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital ⁽²⁾	0,76%	0,73%

⁽¹⁾ En cas d'exercice de la totalité des options de souscription d'actions exerçables ou non.

⁽²⁾ En cas d'exercice au plus tard le 13 novembre 2009, 23h59, de la totalité des options de souscription d'actions attribuées au titre du plan du 29 juin 2005.

D. MODALITÉS PRATIQUES

Calendrier indicatif de l'augmentation de capital

2 novembre 2009	Annonce du principe de l'augmentation de capital et publication du chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre.
4 novembre 2009	Visa de l'AMF sur le Prospectus. Signature du contrat de garantie.
5 novembre 2009	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus. Diffusion par NYSE Euronext de l'avis d'émission.
6 novembre 2009	Publication d'une notice au Bulletin des Annonces légales obligatoires relative à la suspension de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions.
9 novembre 2009	Ouverture de la période de souscription - Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris.
14 novembre 2009	Début du délai de suspension de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions.
19 novembre 2009	Clôture de la période de souscription - Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription.
30 novembre 2009	Diffusion par NYSE Euronext de l'avis d'admission des actions nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.
2 décembre 2009	Émission des actions nouvelles - Règlement-livraison. Cotation des actions nouvelles.
4 décembre 2009	Reprise de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions.

Pays dans lesquels l'offre sera ouverte

L'offre sera ouverte au public uniquement en France.

Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription

Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité, à tout moment entre le 9 novembre 2009 et le 19 novembre 2009 inclus, et payer le prix de souscription correspondant. Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 19 novembre 2009 à la clôture de la séance de bourse.

Intermédiaires financiers

Actionnaires au nominatif administré ou au porteur : les souscriptions seront reçues jusqu'au 19 novembre 2009 par les intermédiaires financiers teneurs de comptes.

Actionnaires au nominatif pur : les souscriptions seront reçues par BNP Paribas Securities Services, GCT Immeuble Tolbiac, 75450 Paris Cedex 09, jusqu'au 19 novembre 2009 inclus.

Établissement centralisateur chargé d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital : Société Générale, 32 rue du Champs de Tir, BP 81 236, 44312 Nantes Cedex 3.

Chefs de File et Teneurs de Livre Associés de l'offre

CALYON, Goldman Sachs International et Société Générale Corporate & Investment Banking.

Contact Investisseurs

Mme Elizabeth Ledger

Saft

+33 1 49 93 17 77

jill.ledger@saftbatteries.com

Mise à disposition du Prospectus

Le Prospectus est disponible sans frais au siège social de la Société, 12 rue Sadi Carnot, 93170 Bagnolet, sur son site Internet (www.saftbatteries.com) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et auprès des établissements financiers susvisés.

4 PERSONNES RESPONSABLES

4.1 Responsables du Prospectus

John Searle, Président du directoire.

Bruno Dathis, membre du directoire et Directeur Financier

4.2 Attestation des responsables du Prospectus

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Prospectus sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Prospectus ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Prospectus.

John Searle
Président du directoire

Bruno Dathis
Membre du directoire et Directeur Financier

4.3 Responsable de l'information financière

Bruno Dathis, membre du directoire et Directeur Financier